

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale N° d'enregistrement : Date de réception : Dossier complet le : 26/08/2021 27/05/2022 81/08/ 2021 5834 1. Intitulé du projet **DEFRICHEMENT ZONE PRIVEE** 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) 2.1 Personne physique Nom MARGERIN DU METZ Prénom PIERRE 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale INDIVISION MARGERIN Nom, prénom et qualité de la personne MARGERIN DU METZ PIERRE habilitée à représenter la personne morale Forme juridique INDIVISION RCS / SIRET Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie N° de catégorie et sous-catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) DEFRICHEMENT ZONE BOISEE "PAS D'ANE" SUR LA COMMUNE DE VAUCELLES ET DEFRICHEMENT BEFFECOURT SUPERFICIE 7800 me 4. Caractéristiques générales du projet Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition DEFRICHEMENT D'UNE ZONE SITUEE SUR LE "PAS D'ANE" PEUPLEE DE GRISARDS, CHÊNES, PEDONCULES

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet	
TRANSFORMATION DE TERRAINS A BATIR	
4.3 Décrivez sommairement le projet	
4.3.1 dans sa phase travaux ABATTAGE, DEBARDAGE EXPLOITATION ET VENTE DES HOUPPIERS EN BOIS DE CHAUFFAGE	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	
MISE EN VENTE DES TERRAINS UNE FOIS LES PARCELLES DELIMITEES PAR LE GEOMETRE	

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).							
A. L. S. Line of a dollar delivers and a dol							
- Autorisation de défichement - Autorisation nu loter							
_ 4000000000000000000000000000000000000	04.40						
4 E Dimensione de como déclar							
	rojet et superficie globale de l'opération - préciser le eurs caractéristiques	valeur(s)					
7800 WE (4	0 ×195)						
180000	, , , , , ,						
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques Long. 3 _ ° 3 3	'58"E Lat. 49 ° 31 ' 50"N					
d'implantation PARCELLE A393	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)						
PARCELLE A393 Jour Jartie Parcelle A 394 Jour Jartie afres Sivisión Jan Geometro Ex Jert	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),						
10.50	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à						
Parcelle A 394	l'article R. 122-2 du code de l'environnement :						
Jour justie		'"_ Laf ° ' "_					
alan Silvinia		'"_ Lat°'"_					
agres occurren	Communes traversées :						
for geometre Ex Jest							
' 0 /							
Jo	ignez à votre demande les annexes nº 2 à 6						
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	n d'une installation ou d'un ouvrage existant?	Oui Non X					
4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation	On Oui Non X					
CHANGING HOLD .							
472 Si qui décrivez comme le	lan						
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et							
indiquez à quelle date il a été autor	sé ?						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	ZONE LIMITROPHE TRAVAILLEE PAR LE SYNDICAT DE L'ARDON

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		COMMUNE DE VAUCELLES ET BEFFECOURT A PROXIMITE DE LA ZONE NATURA 2000 (MARAIS DE CESSIERES) PARCELLE NON-SITUEE SUR UN SITE NATURA 2000
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Non Oui Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements × d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire \times en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les × ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	×	
	Engendre-1-il des déplacements/des trafics	X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

Est-il susceptible de parter atteinte au portimoine architectural, cultural, parchéologique el projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'aufres projets existants ou approuve? 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'aufres projets existants ou approuve? 7. Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :					
/ Population Engender-Line Simple Population Popu	Patrimoine /	porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
approuvés ? Oul Non Si oui, décrivez lesquelles : 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?	Cadre de vie	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage		X	
Out Non Si oui, décrivez lesquelles : 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?	6.2 Les incid	ences du projet ident	ifiées c	au 6.1 sc	nt-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?	The second second second		vez les	quelles :	
					8
Oui Non Si oui, décrivez lesquels :	6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées au	6.1 son	elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	Oui	Non Si oui, décr	ivez les	squels :	

né	l Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les ef gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join e annexe traitant de ces éléments) :	fets dre
Au	7. Auto-évaluation (facultatif) regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluatio vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	on
A	8. Annexes obligatoires	
8.	1 Annexes obligatoires	
8.		
8.	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

0	bj	eŧ
0.000	0.0	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Mons en LAONNOIS

le, 26-08-2021

Signature